



La position du CPSFV sur :

La pratique de la pêche avec capture ou avec graciation ? suite

Rappel de notre position

Le CPSFV confirme ne pas être un adepte inconditionnel de la pratique avec graciation, même s'il l'encourage fortement notamment lors des rencontres amicales de pêche qu'il organise, et il n'entend pas l'imposer à qui que ce soit.

Il respecte la position dogmatique des inconditionnels de cette pratique, mais il n'entend pas qu'on la lui impose, et souhaite que sa position soit également respectée.

Pour ce qui le concerne, il n'impose à ses adhérents aucune pratique ou technique particulière.

Il leur laisse pratiquer en toute conscience, et en toute connaissance de chose, soit la graciation, soit le prélèvement raisonné, dès l'instant où ce dernier ne porte pas atteinte aux populations piscicoles en qualité et/ou en quantité.

Compte tenu que le Trophée du Lignon Forézien et le Trophée d'Argent de l'Ance, deux concours amicaux qui n'entrent pas dans la lignée et l'esprit des compétitions, ne portent pas atteinte aux populations piscicoles, ni en qualité ni en quantité, le Club continuera tant qu'il le pourra, à les organiser, comme par le passé.

Il réaffirme, et assume de fait, la position qu'il tient depuis sa création, à savoir : être respectueux des différentes pratiques de pêche et ne pas imposer une technique au détriment d'une autre.

